



- La **redevance pour pollution non domestique** de votre établissement est actuellement établie sur la base du **Suivi Régulier des Rejets [SRR]** qui consiste en **l'autosurveillance des rejets au milieu naturel** et/ou dans un réseau d'assainissement collectif.
- En application du **Code de l'Environnement** et de l'**Arrêté du 21/12/2007** relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau, une **détermination quinquennale de l'ensemble des 16 substances** composant l'élément constitutif de pollution par les **Substances dangereuses dans l'Eau (SDE)** doit être réalisée.
- Pour répondre à ces exigences réglementaires, **l'Agence de l'Eau RMC** vous demande de planifier la réalisation d'une analyse.

PRESTATIONS



• **Cereg** vous propose de réaliser, sur une période représentative de votre activité, des **prélèvements asservis au débit pour la constitution d'un échantillon moyen pondéré sur 24h**. L'ensemble des flacons ainsi obtenus sera acheminé au laboratoire dans un délai < à 24h en enceinte thermorégulée pour être soumis à **l'analyse de ces SDE**.

• L'échantillonnage devra respecter les bonnes pratiques en vue de la recherche de **micropolluants prioritaires et émergents en assainissement collectif et industriel** : respects des normes en vigueur et des guides techniques références **[Aquaref]**.





Les analyses porteront sur les paramètres suivants :

Famille	Dénomination substance SDE
Hydrocarbures	Benzo(a) pyrène
Aromatiques Polycycliques (HAP)	Benzo(b) fluoranthène Benzo(k) fluoranthène Benzo(g,h,i) perylène Fluoranthène Indéno (123cd) pyrène Anthracène Naphtalène
Dérivés benzéniques (BTEX)	Benzène Toluène Xylène Ethylbenzène
Alkylphénols	Nonylphénols mélange (linéaire ou ramifiés) p-octylphénols mélange
Organo-métallique	Tributylétain cation
Phtalate	Di (2-ethylhexyl) phtalate (DEHP)

NOS COMPÉTENCES & RÉFÉRENCES...



- Plus de **400 bilans pollutions 24h par an**
- Plus de **500 points de mesures de débits des effluents par an**
- Matériel de mesures et prélèvements dédié à la **détermination des micropolluants**
- Équipe spécialisée, compétente et habilitée pour ces pratiques (protocoles validés notamment pour **l'établissement de blancs de prélèvements**)
- **Accréditation Cofrac 17025 pour les prélèvements d'eaux usées asservis au débit**
[N° d'accréditation Cofrac 1-7222]



- Depuis 2008, **Cereg** est mandataire **Agence de l'Eau RMC** pour la réactualisation des assiettes de redevance pour la pollution de l'eau.
- **Cereg** est également habilité **Agence de l'Eau** pour le contrôle biennal de vos dispositifs d'autosurveillances des rejets.



cereg | Vos interlocuteurs privilégiés |

• Laurent LEMAIRE | Directeur Technique | Expert en Mesures & Prélèvements
31 ans d'expérience | l.lemaire@cereg.com | 06 88 13 58 65

• Arnaud MEYA | Chargé de Projet | Spécialisé en Mesures & Prélèvements
10 ans d'expérience | a.meya@cereg.com | 06 29 43 35 80

www.cereg.com